



ASSOCIATION QUALITE PAYSAGE GRUYERE-VEVEYSE

1^{ère} ASSEMBLEE ANNUELLE DU 22 JANVIER 2015

PV

Membres du comité présents: Nicolas Savary, Willy Carrel, Mikaël Chassot, Gaëtan Chollet, Auguste Dupasquier, Luc Merian, Michel Romanens, Nicolas Sudan, Vincent Maudonnet, Patrice Papaux, Stéphane Vial.

CFA : Frédéric Ménétrety, Fritz Glauser,

Secrétaire: Jocelyne Cotting

Lieu: Salle communale de Vuadens

Heure: 09h30

Présents: 117 personnes

Excusés: 7 personnes

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 30 avril 2014 à Broc
3. Informations sur le périmètre qualité paysage Gruyère-Veveyse
4. Règlement de financement
5. Approbation du montant de la taxe d'entrée
6. Divers

1. Accueil et salutations

Auguste Dupasquier souhaite la bienvenue à tous. Il salue particulièrement MM Frédéric Ménétrety et Fritz Glauser représentants de l'UPF. Il remercie les membres du comité pour leur présence, en particulier Luc Merian architecte paysager, en charge du projet, ainsi que Stéphane Vial vice-président.

Il demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Il n'y a pas de remarques. Les scrutateurs suivants sont nommés : Antoine Rock, Olivier Kolly, Fabien Thürler, Jean-Marc Currat, Roch Genoud.

Distribution des feuilles de présence.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 30 avril 2014 à Broc

Le procès-verbal de l'assemblée est lu par la secrétaire.

Auguste Dupasquier demande si l'assemblée a des remarques à apporter au procès-verbal.

Comme il n'y a pas de remarques, **Auguste Dupasquier** demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal par main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Informations sur le périmètre Qualité Paysage Gruyère-Vevèyse

Auguste Dupasquier relate les événements qui ont amené le comité à déposer un projet le 15 octobre 2014 auprès de la Confédération. Il donne lecture des unités paysagères pour la Gruyère-Vevèyse et rappelle que seules les mesures qui concernent l'exploitation seront disponibles sur GELAN en fonction des unités paysagères. Les mesures sont toujours sous réserve d'acceptation mais celles qui seront disponibles sur GELAN feront foi. Il donne quelques exemples de modifications qui ont été apportées aux différentes mesures. La mesure 1.12 (Mosaïque paysagère préalpine) a été retirée. Pour la mesure 1.14 (Insertion d'une culture avec une floraison colorée dans la rotation), quelques cultures ont été ajoutées comme les pommes de terre ainsi qu'une surface minimale de 1 ha pour la première culture. La mesure 2.1 (Maintenir et augmenter la diversité des animaux présents sur l'exploitation) est acceptée telle quelle. La mesure 3.1 (Semis de plantes à haut développement en lieu et place de clôture de protection de cultures), les exigences sont plus sévères. Pour la mesure 4.2 (Création de cheminements manquants entre deux chemins existants et entretien de sentiers) les montants ont été modifiés. Comme il n'y a pas de question, **Auguste Dupasquier** passe la parole à **F. Ménétrety** pour le règlement de financement.

4. Règlement de financement

F. Ménétrety salue toutes les personnes présentes. Il remercie le comité dont la collaboration et le travail furent important dans le succès de ce projet. Les projets ont été déposés le 15 octobre 2014 à la Confédération. Le travail a été jugé exemplaire. Les 3 projets fribourgeois ont été acceptés avec quelques modifications à apporter. Le travail et l'implication du comité et du groupe de travail ont permis d'aboutir à ce succès.

A l'aide du PP, **F. Ménétrety** relate les événements qui ont permis la réalisation de ces projets. L'étude paysagère réalisée en un temps très court de 4 mois, le choix des mesures par le groupe de travail et les divers travaux. L'ensemble de ces travaux ont un coût. Ces coûts ont été retranscrits dans un tableau récapitulatif. Les coûts des 3 projets ont été mutualisés. Les coûts totaux se montent aux alentours de Fr. 850'000.- qu'il faut mettre en relation avec un potentiel de 11 mio de Fr. de contributions par année. Ce qui représentera une taxe d'entrée (projetée avec 80 % de participation aux projets) qui se monte à Fr. 14.-/ha de SAU et à Fr. 11/PN. Il annonce que les exploitations d'estivage ont toutes été inscrites comme intéressées au programme CQP. Elles devront se désinscrire si elles ne sont pas intéressées.

Comme il n'y a pas de question, **F. Ménétrety** passe la parole à **Auguste Dupasquier**.

Auguste Dupasquier présente les articles du règlement de financement un par un.

Comme il n'y a pas de question, il demande à l'assemblée d'approuver ce règlement de financement par main levée.

Le règlement de financement est accepté à l'unanimité.

5. Divers

Auguste Dupasquier déclare la discussion ouverte et demande s'il y a des questions:

Question: Entre deux cantons, comment cela se passe?

Réponse: C'est votre siège d'exploitation qui fait foi, les données sont inscrites dans Gelan. Après si vous deviez mettre en place des mesures sur une parcelle qui se situe hors du canton, c'est là qu'il faudra imprimer la feuille à disposition sur le site du SAgri et la faire signer par le porteur de projet. En principe, seules les mesures disponibles pour telle ou telle parcelle seront visibles.

Comme il n'y pas d'autres questions, **Auguste Dupasquier** donne la parole à Fritz Glauser.

Fritz Glauser salue toutes les personnes présentes et remercie le comité et le groupe de travail qui ont permis la mise en place de ce projet QP. Il félicite la décision des 3 comités qui ont permis d'uniformiser les coûts pour le Canton. Il rappelle que pour les 3 projets de Fribourg, une seule mesure est à choisir contrairement à la Broye où il faut en choisir 3 au minimum. Il annonce que le Canton a mis une enveloppe suffisante pour le programme QP. Il annonce que le 19 février, tous sont invités à l'assemblée de district où il sera question de la LAT, de la PA 14-18, de l'avancement de l'initiative pour la sécurité alimentaire ainsi que d'autres sujets de défense professionnelle. Il aborde aussi le sujet de l'Euro, il rappelle que les agriculteurs peuvent faire une pression sur les prix des engrais et des céréales fourragères, par exemple le soja.

Il souhaite une bonne année agricole 2015 à tous.

Auguste Dupasquier remercie Fritz Glauser. Il rappelle l'ouverture de GELAN qui aura lieu du 13 février au 4 mars. Il rappelle aussi que pour bénéficier des contributions à la QP, il faut avoir mis une croix dans GELAN, faire partie de l'association et choisir au minimum une mesure.

Une participante à l'assemblée remercie le comité et le groupe de travail pour le travail effectué.

Auguste Dupasquier remercie encore tout le monde. Il remercie également l'UPF pour le soutien logistique et administratif plus particulièrement F. Ménétrey, Mathieu Raemy et Jocelyne Cotting.

Le président clôt l'assemblée à 10h45.

Granges-Paccot, le 26 janvier 2015

Jocelyne Cotting